



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

RÈGLEMENT NUMÉRO 554

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 004 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES AUMAIS, BELVÉDÈRE-EST,
CAZA, CROISSANT ST-LOUIS ET DU BOULEVARD PERROT**

AVIS DE MOTION :

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

APPROBATION DU MAMH :

ENTRÉE EN VIGUEUR :

- 2020-02-48

- 2020-02-49

- 2020-03-97

- 8 mai 2020

- 12 mai 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 11 février 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout doivent être exécutés pour les rues Aumais, Belvédère-Est, Caza, Croissant St-Louis et le Boulevard Perrot (entre la rue Aumais et le Boulevard Don-Quichotte et entre le Boulevard St-Joseph et la 146^e Avenue) au cours de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville soumettra ces travaux dans sa programmation de travaux pour l'obtention de financement en vertu du programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que ces travaux concernent l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées et la voirie, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la municipalité et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 1 004 000 \$ pour la réalisation de ces travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux relatifs à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout pour les rues Aumais, Belvédère-Est, Caza, Croissant St-Louis et le Boulevard Perrot (entre la rue Aumais et le Boulevard Don-Quichotte et entre le Boulevard St-Joseph et la 146^e Avenue), incluant les frais, les taxes nettes, les contingences et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Guillaume Laforest, trésorier, en date du 7 février 2020 et de l'estimation budgétaire détaillée préparée par Isabelle Roy, directrice des Services techniques, en date du 7 février 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
3. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 004 000 \$ aux fins du présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 004 000 \$ sur une période de 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Danie Deschênes, mairesse

Catherine Fortier-Pesant, greffière

ANNEXE A
ESTIMATION SOMMAIRE PAR TRÉSORIER

ANNEXE - A
Estimation sommaire

1) Coût de construction	892 000
2) Contingence	45 000
Sous total	937 000 \$
3) Taxes nette (tvq seulement)	47 000
4) Frais de financement	20 000
Total	1 004 000 \$



Guillaume Laforest, Trésorier
7 février 2020

ANNEXE B
ESTIMATION BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX
PAR SERVICES TECHNIQUES

Annexe B - Estimation budgétaire détaillée pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Aumais, Belvédère-Est, Caza et du Boulevard Perrot.									
RUE	EMPLACEMENT	INTERVENTION (PROGNOSTIQUE)	NO. SÉGMENT	LONGUEUR (m)	LARGUEUR (m)	DIAMÈTRE (mm)	MATÉRIAU	PRIX UNITAIRE DE L'INTERVENTION	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE (incluant les contingences et les taxes nettes)
Boul. Perrot	Aumais à Boul. Don-Quichotte	Remplacement de conduites d'égout sanitaire (bas fonds)	CE5-1157	51	—	250	PVC	750\$/m.lin.	100 013 \$
			CE5-1158	76	—	250	PVC		
		Condamner la section de l'aqueduc correspondant à la section d'égout sanitaire à remplacer et raccorder les maisons sur la conduite de 10 po haute pression à la place, en installant une chambre de réduction de pression pour continuer d'alimenter en basse pression le secteur situé au sud de l'intervention?? Sinon, remplacer sections d'aqueduc correspondant à la section d'égout sanitaire à remplacer - CA-7700	CA-7700	127	---	250	ciment-amiante	DÉPENDRA DU TYPE D'INTERVENTION PRÉCONISÉ PAR LA FIRME DE GÉNIE	22 575 \$
		Pavage (section entre Aumais et Don-Q au complet, SV-391, 211 m)	SV-391	211	7	---	---	87\$/m2	134 924 \$
	Entre St-Joseph et 146e Ave	Réparation ponctuelle égout sanitaire selon Inspection de 2019	SV-391	1137.8	—	300	béton-armé		52 500 \$
Aumais	Au complet	Remplacement de conduites d'égout sanitaire (bas-fonds, infiltration, dommages à la surface, bris) entre les 2 Intersections de Lalonde seulement et les 10 premiers mètres de CE5-0570 (de perrot en allant vers Caza)	CE5-0570	10	—	200	ciment-amiante	660\$/m.lin.	74 151 \$
			CE5-0177	97	—	200	ciment-amiante		
		Remplacement des conduites d'aqueduc (secteur basse pression) entre Caza et 2e Intersection avec Lalonde (en allant de Caza vers Boul. perrot)	CA-7771	95	---	250	ciment-amiante 1959	745\$/m.lin.	74 314 \$
			CA-7261	75	—	250	ciment-amiante 1959		58 669 \$
		Gâlage aqueduc entre 2e intersection de Lalonde et Boul. Perrot	CA-7796	85	—	250	ciment-amiante, 1959	550\$/m.lin.	133 980 \$
			CA-7405	82	—	250	ciment-amiante, 1959		
			CA-4400	65	—	250	ciment-amiante, 1959		
		Pavage	SV-70	79	7	—	---	87\$/m2	214 855 \$
			SV-72	81	7	---	---		
			SV-74	97	7	---	---		
			SV-75	79	7	---	---		

Impossible à estimer. Disons 21 500\$ pour mettre un chiffre

Annexe B - Estimation budgétaire détaillée pour les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues Aumais, Belvédère-Est, Caza et du Boulevard Perrot.									
RUE	EMPLACEMENT	INTERVENTION (PROGNOSTIQUÉE)	MC SEAMER	LONGUEUR (m)	LARGEUR (m)	DIAMÈTRE (mm)	MATÉRIAU	PPH UNITAIRE DE L'INTERVENTION	ESTIMÉ BUDGÉTAIRE (incluant les contingences et les taxes locales)
Boul. Caza	Entre Daoust et Émile-Neligan	Réparation ponctuelle de l'égout sanitaire et pavage - joint décalé à 1,43 m du regard RS-1334 (par les TP)	1959	ponctuel	—	250	ciment-amiante		26 250 \$
		Réparation ponctuelle de l'égout sanitaire et pavage - trou (gâlage ou colmatage par les TP)	1959	82	—	200	ciment-amiante		26 250 \$
Belvédère-Est	Au complet	Réparation ponctuelle égout sanitaire (avant pavage)	1975	70	—	300	ciment-amiante 1975		26 250 \$
Cr St-Louis - Servitude	Au complet	Gâlage structural (conduite dans la servitude entre Cr. St-Louis et Boul. Perrot)	1959	85	—	200	ciment-amiante 1959	440\$/m.lin.	39 270 \$

984 000 \$

GRAND TOTAL



984 000 \$

Mis à jour le
Par:

2020-02-07
Isabelle Roy, Ing. 125545